



Bulletin du

CERCLE JUIF

Bibliothèque Nationale,
Bureau du dépôt légal,
1700 Rue Saint-Denis,
Montreal 18, P.Q.

C.J.



Montréal, Novembre/Décembre, 1968

No. 136

Quatorzième Année

LETTRE D'ISRAEL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

Bruits de paix, Bruits de guerre. . .

Un mois fou qu'Octobre!

D'un côté, il nous apprenait, selon des sources bien informées, occidentales surtout, que des tentatives d'approche entre Israéliens et Jordaniens avaient eu lieu, dans le plus grand secret, en vue de préparer le terrain à un arrangement possible; de l'autre, nous étions mis au courant de nouveaux incidents de frontières, de nouvelles provocations arabes aussi bien à l'est, sur la rive du Jourdain, qu'à l'ouest, le long du Canal de Suez.

"Nous sommes arrivés, a pu dire M. Abba Eban, à un certain stade qui nous laisse entrevoir aussi bien des dangers auxquels il nous faut être prêts que des espoirs de pourparlers avec les pays arabes, ou avec l'un d'entre eux".

Pour notre Ministre des Affaires Etrangères, l'heure est venue de penser à l'attitude que prendrait Israël en cas de pourparlers de paix.

Les bruits de paix prendraient-ils corps?

Pour l'heure, il y a encore et toujours des bruits de guerre. Dayan qui a la responsabilité de la Défense du Pays, laissait clairement entendre qu'il fallait prendre en considération aussi la reprise des hostilités avec les Arabes. Puisqu'ils s'obstinaient dans leur attitude agressive et leur refus de s'asseoir autour d'une table ronde: celle de la négociation et de la liquidation du conflit tragique qui oppose, depuis si longtemps, les deux parties.

Il y a encore chez les Arabes une haine anti-israélienne et, par extension, anti-juive qui n'a pas de précédent dans l'Histoire des relations de peuples à peuples. Le rapport de voyage du Professeur Sabin (sérum anti-poliomyélite) publié en entier dans la presse locale, en faisait état et mettait en garde Israël contre un optimisme exagéré. Le savant américain exhortait notre pays à développer, d'urgence, une force militaire capable de dissuader les aspirations belliqueuses arabes.

Sans doute, la récente décision du Président Johnson donnant le feu vert à la négociation pour la vente d'avions Phantom à Israël, était-elle pour engager notre pays dans cette

voie, la plus réaliste à priori, en attendant l'évolution des mentalités de l'autre bord.

Qui sait? Cela viendra peut-être. Cette éventualité, Dayan l'appelle "crise". Il est inadmissible que les Arabes ne la connaissent pas encore, et que, par ailleurs, certains "grands" ne se fassent point de bile pour les y engager.

Mélanges

Le remous des populations dans les territoires libérés, les actes agressifs égyptiens le long du Canal de Suez (qui nous ont coûté de nombreux morts et des blessés), le terrorisme qui paie, d'ailleurs fort cher ses crimes, tout cela n'empêche que la vie quotidienne en Israël se poursuive régulièrement et fasse toujours la part belle aux arts et aux lettres.

Les ouvrages nouveaux sortent chaque semaine à la devanture du libraire, les théâtres affichent de nouvelles pièces, les galeries reçoivent de nombreux visiteurs aux expositions de peinture. Tout récemment, le grand quotidien "Yédiouth Haharonoth" (Dernières Nouvelles) octroyait sa "Harpe de David" annuelle aux meilleurs artistes de la scène, de l'écran, du chant israélien. On a entendu le Vice-Président du Conseil Ygal Alon dire qu'un peuple comme le nôtre est un grand peuple quand il trouve le moyen d'encourager les manifestations de l'Art et de l'Esprit, alors que de graves préoccupations concernant sa sécurité et son avenir, le taraudent au jour le jour.

Par ailleurs, l'action entreprise pour enrayer complètement l'analphabétisme, dans notre pays, porte déjà des fruits prometteurs d'une réussite complète dans ce domaine. L'Annuaire Statistique indique le chiffre de 11%, parmi la seule population juive, d'où un net recul par rapport aux premières années de la alya massive. Mais l'ignorance qui est, selon Ibn Ezra, la pire des pauvretés, s'accommode très mal avec la réputation de "Peuple du Livre" dont Israël a toujours joui de par le monde. N'étaient certaines urgences que tout un chacun connaît, il y aurait belle lurette que le problème de l'analphabétisme serait résolu.

UN DIALOGUE EST-IL POSSIBLE ENTRE CHRETIENS ET JUIFS?

par Soeur Marie-Noelle, N.D.S.

Beaucoup se le demandent et répondent par la négative. Ceux, toutefois, qui ont eu le plaisir d'assister le 14 Novembre dernier à la soirée organisée dans les locaux de l'Eglise St-Viateur d'Outremont, par le Cercle Roi-David, auront constaté que non seulement la chose est possible à Montréal et au Québec, mais qu'elle se déroule dans une ambiance des plus cordiales.

Le conférencier, le Père Hussar, dominicain, supérieur de la Maison Isaïe, à Jérusalem, entretint ses auditeurs du dialogue entre chrétiens et juifs tel qu'il a lieu en Israël.

Après avoir exprimé sa conviction profonde que le dialogue judéo-chrétien ne relève pas de la mission, mais bien de l'oecuménisme, il mit en relief comment le "protoschisme" au sein du peuple de l'Alliance, Israël, a été, mystérieusement, le principe des déchirures ultérieures de l'Eglise, née de ce schisme initial.

L'effort oecuménique, qui vise à réparer les déchirures du Corps mystique du Christ pour en refaire l'unité, doit déboucher dans "l'oecuménisme de la racine", visant à réparer la déchirure fondamentale dans le peuple de Dieu.

Quel peut être le terrain commun pour le dialogue entre chrétiens et juifs? Le Père Hussar pense que c'est dans une commune vénération et écoute de la Parole de Dieu, une commune fidélité à la garder dans le coeur et à la méditer, et dans un commun désir de soumettre toute notre vie à cette Parole que Chrétiens et Juifs peuvent se rencontrer en profondeur. Quand le Juif lit la Torah et en laisse les prescriptions diriger sa vie, — dans la mesure où il reconnaît ces prescriptions comme obligeant sa conscience—, et quand le Chrétien écoute le Christ et se laisse imprégner par l'esprit de l'Evangile, par

delà les signes qui diffèrent, c'est la même Parole éternelle de Dieu révélée aux hommes qu'ils écoutent, qu'ils aiment, à qui ils obéissent. En conclusion, le terrain commun pour le dialogue entre Chrétiens et Juifs est une commune vénération de la Parole de Dieu et un commun désir de lui soumettre toute notre vie. A quoi il faut ajouter: une commune vocation à êtres, dans notre monde déboussolé, les porteurs de cette Parole qui seule peut faire connaître aux hommes le vrai sens de la vie et de l'histoire de l'humanité.

Le Père retrace ensuite les activités du dialogue qui se déroulent à Jérusalem: La Maison Isaïe, qu'il avait fondée en 1960, comprend aujourd'hui quatre religieux, tous experts en sciences du Judaïsme. Deux d'entre eux sont assistants à l'Université hébraïque de Jérusalem: l'un dans la faculté de philosophie, l'autre dans la faculté de chimie; un troisième sera bientôt guide, pour conduire les personnes intéressées à visiter la Terre de la Bible. Le Père Hussard, pour sa part, a reçu la nationalité israélienne. Tout ceci montre la confiance dont ils jouissent dans le pays. Depuis l'unification de Jérusalem, la Maison est aussi un centre de prière et de rencontre en vue de la paix entre Israël et les pays arabes.

Le conférencier parle aussi d'autres activités de dialogue à Jérusalem: le "Rainbow Group" (Arc-en-Ciel, parce qu'il réunit des chrétiens et des juifs d'appartenances très variées); les rencontres à Tel-Aviv, dans l'appartement de Mlle Clotilde Mathys; les activités d'autres religieux en Israël.

Pour terminer il fait part d'un "rêve" qu'il partage là-bas avec un groupe de laïcs: celui d'un village, (Lire la suite en page 4)

Le Cercle Juif de Langue Française adresse à tous ses lecteurs de toutes confessions, ainsi qu'à tous les citoyens résidant au Canada et au Québec, ses sincères voeux de "Bonne Année 1969, heureuse et prospère".

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le
CONGRES JUIF CANADIEN

493 ouest, Rue Sherbrooke, Montréal
Tél. 844-8621 (local 293)

Président d'Honneur:
PROF. PERRY MEYER

Président:
RALPH LALLOUZ

Rédacteur en chef
VITTORIO RODRIGUEZ

Editeur
JEAN SADLER

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."

EDITORIAL

KULTURKAMPF: PROLOGUE?

L'éducation au Québec a toujours apparu à un non-Québécois telle une énigme enrobée dans un cocon d'embaras. Pour bien des résidents Québécois, elle a été à peine un peu mieux comprise. Les raisons historiques de sa particularité, en parfait contraste avec les systèmes étrangers, sont assez claires et l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique en son article 93, était le prix demandé par le Québec pour se joindre à la Fédération.

Après des années de systèmes confessionnels, la révolution québécoise requiert un changement radical: la création de la Commission Royale d'Enquête Parent sur l'Education et toute une foule de nouveaux règlements qui ont été promulgués au cours des cinq dernières années. Alors prit naissance aussi la crainte grandissante de la communauté anglophone, qui applaudit aux réformes fondamentales, mais s'éleva contre la forme revêtue par celles-ci. "Dramatis personae" de la pièce: Tragédie et Ironie. Il ne saurait être mis en doute, que les réformes de base du système québécois étaient tardives et que si le Québec espérait faire partie du continent américain en cet âge technique et mécanique, une grande partie du bagage éducatif du bateau de l'Etat devait être jetée par dessus bord, ainsi que cela arrive tous les jours.

Le Congrès Juif Canadien, dans ses mémoires d'octobre 1966, adressés au Conseil Supérieur de l'Education du Québec et en Juin 1964, au Comité Parlementaire Québécois sur la Constitution avait soutenu entre autres ce qui suit:

Au Conseil Supérieur, paragraphe 3: Ecoles non-confessionnelles: "C'est dans ce contexte que la Communauté Juive accueille avec satisfaction les recommandations de la Commission Royale Parent qui, tout en maintenant les droits des catholiques et des protestants garantis par la Constitution, se doit d'offrir non seulement un choix de systèmes d'Education Romaine Catholique et Protestante, mais aussi d'y inclure des écoles non-confessionnelles dans la mesure où la qualité d'enseignement pourrait y être atteinte".

"Nous sommes satisfaits de cette formule. Nous croyons que le triple choix dans les deux langues, proposé par la Commission Royale, fournira à notre système d'enseignement une structure adéquate dans les régions suffisamment vastes pouvant assurer l'existence de tous les trois types d'écoles."

A la Commission Parlementaire du Québec sur la Constitution, paragraphe 6: Education: "Nous soumettons respectueusement et instamment que les clauses 1 et 2 de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique soient abrogées. Des garanties constitutionnelles doivent prévoir l'établissement d'un système scolaire étatique. La loi actuelle sur l'éducation constitue une étape essentielle dans cette voie en faisant du système scolaire une responsabilité de l'Etat et comme telle, elle refléterait également le caractère social, culturel de celui-là. Actuellement, en dépit de la Loi sur l'Education, le système scolaire est fondamentalement aussi bien non démocratique qu'anachronique".

Telle est la position principale, mais établie sur la preuve primordiale que la langue anglaise comme moyen de vivre sur ce continent, serait garantie.

—Apparait St-Léonard 1968: Menace qui pourrait dénaturer la réforme si nous entrevoyons en St-Léonard le signe précurseur de mauvaises nouvelles et comme une épreuve "pour encourager

les autres". (Pour les lecteurs de ce Bulletin qui ne sont pas au courant de l'affaire St-Léonard: les points principaux sont que la commission scolaire de cette municipalité dans Montréal, décida qu'il était dans ses prérogatives d'éliminer l'anglais comme langue d'enseignement, afin que tous les étudiants de n'importe quelle origine soient soumis aux programmes en français).

Que dit l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique? En son article 93, il édicte les mesures protectrices constitutionnelles suivantes:

1—"Rien dans cette législation ne devra préjudicier à un droit ou privilège conféré par la loi, hors de l'Union, à quelque classe particulière de personnes dans la Province, relativement aux écoles confessionnelles."

Aucune protection linguistique n'étant indiquée dans l'article 93, un groupe émit l'opinion juridique, affirmant qu'il n'y aurait aucune garantie légale pour que la Commission scolaire donnât aux parents un droit d'option relatif à la langue d'enseignement et que la Commission de St-Léonard avait à bon droit des visées unilingues: le Français.

Une autre opinion affirma que cela n'est pas aussi simple, soutenant l'argument que plusieurs lois précédentes depuis 1774 jusqu'à 1867 avaient promulgué officiellement un statut pour l'anglais et qu'en outre la phrase "droit ou privilège. . . lors de l'Union" comprend tout le faisceau de lois jusqu'à la Confédération. Ceci veut dire que les dispositions légales de plusieurs documents constitutionnels d'avant la Confédération doivent être examinées. Cependant, tandis que les lois constitutionnelles en la matière sont d'une grande importance, les hauts et les bas des débats et des actes peuvent être plus importants encore. L'Hon. J. J. Bertrand, Premier Ministre du Québec, a entre-temps proposé une loi provinciale qui enlèverait les pouvoirs des commissions scolaires en la matière et projette une loi (qui jusqu'à ce jour n'a pas encore été introduite) protégeant l'anglais.

Dualité de Langues

Nous n'avons certainement aucune intention en 1968, en Amérique du Nord, de faire un parallèle avec l'expérience de 1871 en Alsace, si tragiquement décrite par Alphonse Daudet au sujet de l'imposition de l'Allemand par l'Allemagne et de l'élimination du français par simple décret.

Le Québec appartient à son peuple qui est principalement de deux tendances culturelles: ceux établis il y a 300 ans et ceux d'il y a 200 ans, plus un grand nombre d'autres qui vinrent plus tard et adoptèrent une ou les deux affinités linguistiques et culturelles. Le système scolaire joue un très grand rôle en les entretenant. Le Rapport de la Commission Parent recommanda un seul système scolaire, avec deux groupes linguistiques et le récent Rapport de la Commission de Restructuration des Commissions Scolaires de la Ville de Montréal, formule la même demande. Alors que la structure pourrait être considérée comme un détail, elle peut cependant représenter beaucoup plus si elle devait livrer la minorité anglophone au bon plaisir, au bon vouloir et même à la merci de la majorité. Toute la bonne foi initiale pourrait être simplement dissuadée et le point de vue d'une forte majorité pourrait être maintenu. Le système de la Dualité des Langues serait un compromis où les écoles seraient non-confessionnelles mais où chacun des deux groupes linguistiques serait appelé à diriger et contrôler l'éducation des enfants dont les parents auraient opté pour l'un ou l'autre du système scolaire.

Le but ultime serait un bilinguisme complet mais le système de la Dualité des Langues aurait ainsi gagné du temps pour la préservation des droits linguistiques acquis. En d'autres termes, l'habitude se concrétisant en coutume et les nouveaux systèmes non-confessionnels — si et lorsqu'ils se seraient amalgamés en une seule structure — seront alors plus à même d'être l'expression parfaite d'un régime social et culturel, plutôt qu'une solution draconienne par l'établissement immédiat d'une seule Commission Soclaire responsable de toute l'Education. Ce point de vue fut présenté par un Comité ad hoc de groupes proéminents parlant anglais et de personnes privées qui constituèrent le Comité d'Education de la Dualité de Langues. La question n'est point philosophique ni idéaliste. Il est concevable que tous ceux qui ont été élevés dans l'ambiance de la langue anglaise et de sa culture et qui vivent en Amérique du Nord, craignent qu'à moins que les deux langues ne soient préservés, ils seront frustrés économiquement et culturellement, dans l'Univers de nos jours, qui est d'expression anglaise.

LE SACRIFICE DES MINORITES

Ce n'est point parce que nous constituons une minorité confessionnelle à travers le monde et que certaines majorités en ont tiré profit ou essayent de le faire, pour nous discriminer, ou même nous vouer au génocide, que nous nous élèverons aujourd'hui contre ce sacrifice.

Ce n'est pas la similitude de notre histoire millénaire, avec celle que nous vivons actuellement — en spectateurs ou en victimes — éternel recommencement de l'histoire! qui nous fera écrire ces lignes.

Ce sont les principes humanitaires des Droits de l'Homme, piétinés, méprisés et même ridiculisés qui nous feront jeter ce cri.

Cri d'alarme, cri de douleur!

Que nous dirigions nos regards vers l'Europe, l'Asie, l'Afrique, le Moyen Orient et même les Amériques, c'est la même iniquité inhumaine qui se révèle.

Ce sont les mêmes forces armées d'extrême droite ou d'extrême gauche, car souvent elles se donnent la main, qui oppriment, occupent militairement de paisibles pays qui à leurs yeux sont coupables de vouloir vivre libres. Les prisons regorgent de civils, qui, sans procès, sans accusation, sans même une explication, y sont entassés et y meurent faute d'hygiène ou fusillés dans les souterrains de palais aux belles façades.

Là où la violence armée ne peut ou n'ose se faire jour, certains États membres de l'O.N.U., signataires de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ont adopté la violence légalisée, sournoise, délatrice, policière: l'arrestation nocturne, où l'inculpé — la victime — n'est même pas arrêtée officiellement (au grand jour), mais est convoqué téléphoniquement la nuit au quartier général de la Police politique, "pour explications" et... ne reparait plus jamais au soleil à la surface de la terre.

Que ce soit en Irak, au Pakistan, au Yémen, ce sont les Irakiens qui déciment les Kurdes ou les Druzes, hommes supérieurs mais minoritaires, les Pakistanais qui exterminent les hindous bouddhistes, les Egyptiens qui asphyxient grâce aux gaz toxiques soviétiques les Yéménites qui veulent être libres chez eux.

En Afrique du Nord, la crise a éclaté déjà avec plus de violence, car les peuples libres veulent enfin mettre un terme à l'hégémonie que l'on veut leur imposer, sous prétexte de la présence israélienne que la propagande essaie de toujours dépeindre terrible et menaçante.

En Afrique Centrale de l'Atlantique à l'Océan Indien, nous assistons à l'oppression, au meurtre, tant au Soudan qu'au Biafra.

Au Soudan, les tribus du Nord se dressèrent contre celles du Sud, plus intelligentes, plus industrieuses, mais d'une autre foi. Lorsque ces peuples sans défense essayèrent de

se réfugier au Congo ex-Belge, ils furent soit repoussés vers leurs poursuivants, soit simplement internés et ensuite livrés aux soins de leurs persécuteurs.

Au Biafra, un peuple qui constitue l'élite du Nigéria, que l'on appelle "les juifs d'Afrique" parce que simplement intelligent et travailleur, ce peuple de six millions — chiffre fatidique — a, depuis les premiers jours de l'Indépendance du Nigéria, été voué à la discrimination systématique, puis à la faim et aux épidémies, pour l'unique motif "plausible pour certains" qu'il est un peuple intellectuellement supérieur.

Et lorsque ce peuple, conscient du péril qu'il courait et sous la pression de l'étouffement, voulut ne pas mourir et se défendre, ce fut le massacre officiel, l'éventrement des femmes, des enfants et des vieillards, l'incendie de leurs villages, et les difficultés que des vivres et des médicaments leur soient fournis par la Croix Rouge Internationale. Les aérodromes, qui, enfin, avaient été concédés pour l'atterrissage, des transports canadiens de médicaments, furent bombardés et rendus inutilisables.

La B'nai B'rith aussi organisa des secours avec la collaboration de M. Abie Nathan. Celui-ci citoyen israélien, d'origine persane, est propriétaire à Tel Aviv d'un restaurant et d'une galerie d'art où il expose les oeuvres de peintres israéliens.

M. Abie Nathan, ancien Capitaine des Ligues Aériennes Israéliennes El-Al, commença par se rendre au Biafra sur son avion privé et y transporta, à titre personnel, des médicaments et des secours. Son second voyage fut soutenu par le Gouvernement et le peuple d'Israël, alors que son troisième voyage du mois dernier fut parrainé par la Fondation B'nai B'rith. Trente tonnes de médicaments et de nourriture d'une valeur de \$250.000 qui ont été fournis par les grandes firmes américaines, furent transportées le jour du Yom Kippour au Biafra. Avant d'entreprendre son vol humanitaire, M. Abie Nathan voulut obtenir l'autorisation morale de Rabbins sur la possibilité d'effectuer ce travail le jour du grand jeûne. Il lui fut répondu que, s'agissant d'une mission destinée à sauver des vies humaines, aucune opposition ne pouvait exister à son accomplissement en ce jour de pénitence.

Notre première conférence pour l'année 1969 aura lieu à l'Hôtel WINDSOR le Jeudi 9 Janvier 1969 à 20 H 30 précises.

Le conférencier sera le Dr. Rabbïn David Feuerwerker qui nous parlera de:

"L'Age d'or du Judaïsme Français".

Néanmoins, 6.000 personnes moururent quotidiennement en Juillet 1968 de faim et d'épuisement au Biafra; 10.000 en août; 12.000 en septembre, et si les secours ne se multiplient pas, le monde aura la responsabilité d'y voir mourir quotidiennement 25.000 innocents en décembre.

En attendant, les armes fournies conjointement par l'Angleterre et la Russie servent toujours à tuer ce peuple héroïque, et à le brûler au napalm.

La voix de Hélaï Salassié, le Roi des Rois d'Ethiopie, le Lion de Juda, cet Empereur qui gouverne son peuple comme un Père avec Amour, qui protège les 300.000 juifs Ethiopiens "Falachas" des hauts plateaux, dont l'origine remonte au Roi Salomon, et qui voudrait voir l'Afrique se développer et s'unifier dans l'Harmonie et l'Amour du Prochain, ce Saint, ne réussit pas à calmer la haine et la soif sanguinaire nigérienne.

Là où Hélaï Sallasié, le Sage, n'a pu réussir, l'O.N.U. et ses membres ont échoué aussi!

Il faut avouer que les moyens employés par l'O.N.U. ont été inadéquats. On ne laisse pas massacrer un peuple de six millions d'âmes sans agir d'urgence et efficacement en employant le maximum de moyens disponibles.

Et cependant, après de longues années de laborieuses études, discussions, révisions, l'O.N.U. adopta à l'unanimité de son Assemblée Générale le 1er Décembre 1966, deux Conventions sur les Droits économiques, sociaux et culturels, et sur les Droits civils et politiques des peuples, et un Protocole Additionnel.

Ces conventions engageront légalement et définitivement les États membres dès que leur législation respective les auront ratifiées.

Cette reconnaissance universelle des droits civils et politiques de l'individu et de groupes d'individus, représente un progrès énorme qui fait suite à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Le Protocole Additionnel représente aussi une innovation qui aurait pu sauver le Biafra et bien d'autres pays de l'oppression à laquelle ils sont voués.

En effet, d'après ce Protocole Additionnel, le Comité des Droits de l'Homme de l'O.N.U. pourra considérer les plaintes émanant "d'individus ou de groupes d'individus" se plaignant d'être victimes d'une violation de leurs droits de l'Homme par l'Etat dont ils sont citoyens et signataire du Protocole.

L'on se rend compte immédiatement que grâce à celui-ci, le Biafra, victime d'une violation meurtrière des Droits de l'Homme, aurait pu s'adresser à l'O.N.U. et demander non seulement l'envoi d'observateurs, mais de troupes internationales appelées à le protéger, à le sau-

ver et à réaliser sa liberté, seule possibilité pour lui de survivre.

Mais malheureusement, l'expérience nous apprend que la meilleure volonté exprimée aux Nations Unies demeure lettre morte et souvent vaine, pour devenir une arme à double tranchant que les grands opposent aux petits.

C'est ce que le Juge Haim H. Cohn d'Israël exposa avec force à l'Assemblée mondiale des Droits de l'Homme tenue du 22 au 27 Mars de cette année à Montréal au siège de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Selon le Juge H. Cohn, et conformément au Protocole que nous venons de citer, les peuples opprimés, après avoir employé les moyens en leur possession pour faire échec à l'oppression et éviter leur génocide, ont le droit de demander l'intervention de l'O.N.U. contre l'Etat dont ils sont citoyens. (Voir le Bulletin du Cercle Juif de Langue Française No. 131 du mois d'avril 1968).

Cependant, comme toujours, le Protocole de l'O.N.U., la théorie du Juge H. Cohn, demeurent lettre morte, ne peuvent être mis en oeuvre, car il faut encore attendre la ratification des pays signataires et en attendant, ... le peuple Biafra est exterminé!

En Amérique, les problèmes raciaux ne cessent de créer des foyers d'insurrection. Les étudiants de Mexico sont mitraillés — dans les sous-sols des prisons dit-on — parce qu'il fallait les mater au plus tôt pour inaugurer au moment prévu les Jeux Olympiques!

Enfin, au Vietnam, les bombardements ont été suspendus, mais la guerre continue, les pourparlers traînent.

Tout ceci rappelle étrangement la situation qui existait avant Juin 1967 aux frontières d'Israël, alors que des armées cinq fois plus nombreuses en hommes et en armement, massées aux frontières de ce petit pays, étaient prêtes à l'envahir pour en vouer la population au génocide.

A cette époque, Israël demanda l'intervention de l'O.N.U. pour éviter son extermination: on lui conseilla la patience. Entre-temps, les "casques bleus" furent retirés par U. Thant sur l'ordre de l'Egypte pour mieux lui ouvrir la voie à l'extermination.

Israël se défendit par ses propres moyens et avec l'aide du Tout-puissant vainquit et repoussa les agresseurs, les agresseurs.

En cette année 1968, 20ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il faut tristement avouer qu'à travers l'Univers, ceux-là sont loin d'être, tout au moins respectés sinon piétinés!

Combien sont ceux qui auront enfin le courage humain de suivre l'initiative de Abie Nathan et de la Fondation B'nai B'rith?

Le Bill S-5: Condamnation du Génocide et de la propagande haineuse

Sous ce même titre, dans notre "Editorial" du mois de mars 1968, nous exposâmes la nécessité d'une législation prohibant et condamnant la propagande haineuse, concrétisée par la présentation du Bill S-5 au Sénat d'Ottawa. Dans ce même numéro, nous retraçâmes les principales dispositions de cette nouvelle loi, appelée à mettre un terme à la recrudescence de cette propagande qui essaye par le mensonge, la diffamation et la discrimination, à créer des sentiments hostiles contre "un groupe d'individus identifiables".

A la suite des dernières élections fédérales et de la nouvelle composition ministérielle, la promulgation de ce Bill a été quelque peu retardée bien que le Ministre de la Justice à l'époque fût le T. Hon. Pierre-Elliott Trudeau, actuel Premier Ministre du Canada.

Le Ministre de la Justice actuel l'Hon. J. Turner a affirmé ces jours-ci que le Gouvernement Fédéral a la ferme intention de mettre en vigueur ce Bill dans son texte intégral.

Ainsi, il n'y aurait aucune nécessité ajouta-t-il de reprendre toute l'enquête et les suggestions qui avaient été faites auparavant par les organisations appuyant cette législation. Tous les travaux qui ont déjà été accomplis en vue de la promulgation de ce Bill seront donc annexés et feront partie intégrante de la documentation soumise au Parlement.

Rappelons que le terme "religion" servant à identifier un groupe, qui avait été recommandé par la Commission Royale sur la propagande haineuse présidée par M. M. Cohen,

Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de McGill, n'a pas été incorporé dans le texte du projet de loi: le terme "groupe d'individus identifiables" ayant été retenu suffisant pour déterminer un groupe identifié par sa religion.

Il n'en demeure pas moins qu'il sera loisible aux intéressés de demander l'inclusion du mot "religion", alors que le Bill ayant été adopté en l'état par le Sénat, aura été transmis à la Chambre.

Quoiqu'il en soit, il est désormais grand temps que ce Bill soit enfin promulgué vu la recrudescence de certaines activités aussi malsaines que nocives qui, en l'absence d'une législation adéquate, croient pouvoir se livrer à une propagande diffamatoire et haineuse.

Depuis quelques semaines en effet nous assistons au Québec à certaines déclarations et même menaces, contre les "groupes identifiables" qui se veulent ambiguës et quelque peu voilées. Elles sont faites par des personnes "en place" ou par des démagogues "en quête d'une place".

Ceux-ci annoncent même qu'ils s'empareront du pouvoir dans 20 ans, . . . sans être élus par le peuple! Serait-ce donc la dictature?

Le Bill S-5, tant attendu, revêt désormais un caractère de protection d'extrême urgence, pour toutes les minorités!

Il a été renvoyé de Législature en Législature et nous exprimons le voeu qu'enfin le Sénat, la Chambre et le Gouvernement d'Ottawa s'empresseront de l'adopter et le promulguer.

Dialogue . . .

(Suite de la page 1)

près de Jérusalem, qui réunirait Juifs, Chrétiens et Musulmans, éventuellement d'autres encore; chaque groupe vivant selon sa propre tradition; tous unis dans l'esprit du sermon sur la montagne, — en langage juif: selon l'esprit des prophètes et du sage Hillel —, gagnant leur vie par l'accueil, l'agriculture, la ferme. Leur but commun sera de constituer un centre fraternel d'accueil pour habitants du pays — Juifs, Chrétiens, Arabes, Africains et Asiatiques étudiant en Israël, pèlerins et visiteurs de passage. Un lieu où l'on apprendra à se connaître et à s'aimer. Et, au centre, une prière perpétuelle d'intercession pour la paix, où pèlerins du monde entier et habitants de cette région déchirée par les discordes uniront leurs coeurs et leurs voix dans une même supplication vers Dieu.

C'est un rêve fou; mais celui de Théodore Herzl, fondateur de l'Etat d'Israël, l'était aussi. Si Dieu veut, de rêve fou deviendra, lui aussi, réalité. Pour l'avenir immédiat, le Père Hussar prépare une première étape de ce projet. S'il trouve les moyens pour se procurer un local approprié près de la Maison Isaïe et pour l'a-

ménager, un petit centre d'accueil et de rencontres s'ouvrira, germe de future village.

La soirée fut agrémentée par le concours du groupe artistique de Tamara Bellefleur, qui exécuta de façon charmante chants et danses bibliques. Dans la dernière, qui acheva la soirée, on pouvait voir exprimée symboliquement l'histoire de l'humanité dans les ténèbres allant puiser lumière pour sa route au chandelier à Sept branches, évocateur de la Parole de Dieu, contenue dans la Torah d'Israël.

Me A. J. Rosenstein, et M. Maurice Cohen, venu tout exprès de Québec, exprimèrent, chacun à sa façon, la satisfaction et le merci des membres juifs du Cercle Roi-David, tandis que Dom Jean A. Mathys et M. Pierre B e a u d o i n représentaient les membres chrétiens. M. le Curé de St-Viateur, le Père Louis Telmosse, c.s.v., était présent et accueillit ses hôtes de la façon la plus cordiale. La reconnaissance de tous lui est acquise.

Au total, soirée sous le signe de la charité, évocatrice déjà de ce "village de la paix", rêve du conférencier de la soirée, petit germe aussi, souhaitons-le, appelé à croître en terre canadienne.

HOMMAGE AU DANEMARK

Pour les Juifs du monde entier, ceux d'Israël et ceux de la Diaspora, l'année qui s'achève a été fertile en commémoration historiques.

Ainsi, le 20ème anniversaire de l'Etat national d'Israël, "ce petit morceau de monde libre", a été célébré avec un sentiment de légitime orgueil.

Ainsi, le 25ème anniversaire du soulèvement du Ghetto de Varsovie a donné lieu à des démonstrations émouvantes en souvenir de ces milliers de civils juifs, martyrs inconnus, morts au combat.

Parallèlement à ces deux grandes dates de l'histoire juive contemporaine, un autre événement s'impose à notre mémoire: c'est le sauvetage, en 1943, à la veille de Roch Hachanah, de quelque sept mille Juifs par le valeureux peuple danois.

Certes, dans tous les pays de l'Europe occidentale occupés par les hordes nazies, à côté des nombreux collaborateurs à l'âme scélérate, traîtres, mouchards et assassins, il y eut des Chrétiens civilisés qui ont arraché à une mort certaine des hommes, des femmes et surtout des enfants juifs. Un nombre élevé de ces braves ont payé de leur vie ce geste de courage et de solidarité humaine. On n'a qu'à visiter le Yad-Vashem à Jérusalem, imposant Mémorial dédié aux héros et aux martyrs, et son Avenue des Justes d'Entre les Nations, bordée d'arbres portant chacun le nom d'un personne ayant aidé des Juifs en détresse, pour saisir le degré de magnanimité de chacun de ces êtres d'élite.

Mais le destin a voulu que ce fût dans un coin de Scandinavie, au Danemark, qu'une nation toute entière, y compris son roi, se leva pour défier les arrêts de mort de l'ennemi. La Résistance danoise, aidée par la population, réussit à sauver la vie de la quasi-totalité des Juifs du pays, en organisant clandestinement leur transport, par bateaux pêcheurs, vers la Suède, pays voisin et neutre.

Les Juifs n'oublieront jamais cet engagement collectif à l'échelle humaine. Dans tous les pays libres, ils ont rendu un vibrant hommage aux peuples danois et suédois.

A Ottawa, le président du Congrès Juif Canadien, s'est officiellement associé à cet hommage au nom de la communauté juive du Canada et a remis, lors d'une cérémonie solennelle, des Rouleaux de la Loi ornés d'enluminures aux ambassadeurs du Danemark et de la Suède, en guise de gratitude "pour cet acte d'héroïsme extraordinaire et de fraternité".

En Israël, une délégation de quelque 500 vétérans de la Résistance danoise a visité le pays à l'occasion de la "Semaine du Danemark" et a assisté à la cérémonie inaugurale de la "Place du Danemark" à Jérusalem. Parmi eux se trouvait M. Jonas Borgeson, ancien patron du bateau pêcheur "Astrid", qui participa au sauvetage des Juifs danois. Ce ba-

teau, amené récemment à Haifa, y demeurera tel un symbole éternel, afin de rappeler aux jeunes et aux générations futures non seulement les heures sombres de leur histoire, mais aussi comment le petit peuple danois a vaillamment défendu l'honneur de la civilisation occidentale.

Oui, le peuple danois a bien mérité du peuple juif! Et de génération en génération, les parents juifs raconteront à leurs enfants les exploits d'infinie fraternité humaine des gens du pays des contes de Hans Christian Andersen.

Norbert Gutter

Association des étudiants juifs de l'Université de Montréal

C'est avec plaisir que le Bulletin du Cercle Juif de Langue Française annonce la reprise des travaux de l'Association des Etudiants Juifs de l'Université de Montréal. Celle-là groupe 250 étudiants: 50 francophones dont la langue maternelle est le français, et 200 d'éducation francophone.

Le Comité en est formé par M. Joseph Lévy Président, étudiant à la Faculté des Sciences Sociales, secteur Anthropologie; Mlle Mireille Galanti, Secrétaire, étudiante à la Faculté de Droit; M. Frank Schlesinger, Secrétaire aux Relations Publiques, étudiant à la Faculté de Droit; M. Lucien Chocron, étudiant à la Faculté de Hautes Etudes Commerciales; M. Jeff Boro, étudiant à la Faculté de Droit; M. Peter Scherzer, étudiant à la Faculté de Psychologie, conseillers auxquels seront dévolus incessamment les charges de Vice-Président et de trésorerie.

Rappelons que le Président sortant était M. le Docteur Jean-Claude Lasry, qui vient de quitter l'Université avec le titre de Docteur en Psychologie.

Recommandé par le Congrès Juif Canadien, ce Comité représenté par M. Joseph Lévy et Mlle Mireille Galanti, se présenta à la séance du 1er Novembre 1968, tenue par la Fondation B'nai B'rith Hillel de Montréal, afin de demander l'appui moral, financier et administratif de cette institution à l'Association des Etudiants Juifs de l'Université de Montréal.

Tous les étudiants juifs de l'Université de Montréal préparent des grades universitaires, post-gradués, étant tous détenteurs d'un B.A.

Leur Association est déjà reconnue par l'Université de Montréal et l'organisme de l'AGEUM — Association générale des étudiants de l'Université de Montréal — et a déjà l'accès et l'usage de tous les avantages dont jouit l'AGEUM au sein de son Université.

Les délégués de l'Association des Etudiants Juifs de l'Université de Montréal expliquèrent, qu'en vue

(Lire la suite en page 6)

ELIE WIESEL A L'HONNEUR

C'est avec une grande fierté que le Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien, relève ici que M. Elie Wiesel vient d'obtenir en France le "Prix Medicis", pour sa dernière oeuvre "Le Mendiant de Jérusalem" parue aux "Éditions du Seuil".

Le "Mendiant de Jérusalem", trouve sa source d'inspiration dans la Guerre des Six Jours et puise sa force dans le mysticisme, un des éléments de la puissance de l'âme juive.

En effet, Elie Wiesel, élevé en Transylvanie dans la foi mystique juive, connaît l'enseignement "Hasidique" et toute l'élévation de sentiments souvent prophétiques qu'il comporte.

Aussi, son verbe a-t-il la puissance et le frémissement des Livres Saints, saisit le lecteur et le fait vibrer à l'unisson de l'auteur.

M. Elie Wiesel fit déjà l'honneur au Cercle Juif de Langue Française, d'écrire pour ses "Cahiers" parus en 1965 et 1967, et a déjà promis son concours pour les nouveaux "Cahiers" qui paraîtront au début de 1969.

C'est donc doublement fiers, que nous lui adressons nos félicitations, nos remerciements et nos hommages.

Le mendiant de Jérusalem

Extrait d'un carnet de voyage:

"La guerre est finie et, dans le tumulte, je cherche la joie sans la trouver. Je ne rencontre que des êtres au visage grave, au regard blessé. Ebranlés par l'expérience qu'ils viennent de vivre, on dirait qu'ils n'arrivent pas à en saisir les implications. Elle semble se situer au niveau de la légende autant que de l'Histoire. L'accumulation d'angoisse et de colère avant le déchaînement, le renversement des rôles: tout s'est passé trop vite, trop brusquement. Vainqueurs et vaincus auront besoin de temps pour reprendre haleine et aussi pour cerner le sens et la portée de l'événement. David a vaincu Goliath et se demande maintenant comment il a fait: nul ne le sait, et lui-même moins que les autres. Son étonnement, plus que sa victoire, devrait susciter l'admiration autant que l'espoir."

Ces lignes datent de juin 1967. Elles furent notées en Terre Sainte pendant que des hommes, loin de leurs foyers, étaient encore occupés à enterrer leurs camarades tombés à l'ennemi. Pourquoi y étais-je venu? Pour me joindre au combat? Non. Je n'ai jamais été soldat. Et puis le pays n'était plus en danger. La décision de m'y rendre, je l'avais prise bien avant. Plus exactement: pendant la période de tension précédant les hostilités.

C'est que, sans oser me l'avouer, je redoutais la possibilité d'une catastrophe. J'avais moins de foi que les Israéliens. Plus qu'eux, je prenais au tragique les forces qui ouvertement s'apprêtaient à les anéan-

tir. Pour défendre leur droit à la vie, ils ne pouvaient compter sur personne. Ils étaient seuls. Comme jadis, en Europe, au temps de la nuit.

Quant aux vagues promesses et conseils des gouvernements amis ou neutres, nous savions à quoi nous en tenir. L'indifférence des uns valait la grandiloquente puérilité des autres. Dans le camp arabe, on y voyait un signe d'encouragement ou de complicité tacites. On invoquait la guerre sainte, la guerre totale. A un journaliste parisien qui lui demandait si la guerre allait résoudre le problème juif en Palestine, Ahmed Choukairy, réputé pour sa franchise, répondit sans hésitation: après la guerre, il n'y aura plus de problème juif.

Et, comme vingt-cinq ans plus tôt, le Vatican gardait le silence. Le monde se taisait. Que les Juifs se fassent massacrer; on les pleurerait après. Cela tenait du cauchemar, Israël, c'était le ghetto. La guerre rappellerait la révolte des survivants juifs de Varsovie. Les habitants résisteraient jusqu'à la fin et, fidèles à leurs traditions, les nations dites chrétiennes, civilisées et progressistes, regarderaient et laisseraient faire. Et, pour nous, tout resterait à recommencer, sauf que nous n'aurions plus la force ni le désir de recommencer. Voilà pourquoi tant de jeunes brûlaient d'aller en Israël. Par désespoir autant que par solidarité avec les victimes déjà prises dans l'étau. Plutôt que de survivre à leur rêve, ils préféraient mourir avec les derniers de ses défenseurs.

Puis le malheur fut écarté et se métamorphosa en victoire. Plongés subitement dans l'irréel, les gens évoluaient en dehors du temps et croyaient délirer. On ne savait plus quel jour on était de la semaine, du mois, du siècle. Parfois, on avait l'impression de revivre les épreuves et les victoires de la Bible: les noms et les batailles rendaient un son familier. D'autres fois on se sentait projeté en avant, dans un avenir lointain, messianique.

—Comprenez-vous vraiment, réellement, ce qui vient de se passer? avais-je demandé au général Itzhak Rabin, ancien commandant en chef de l'armée israélienne et vainqueur de sa guerre de Six Jours.

Il réfléchit un long moment avant de répondre:

—Non, je ne comprends pas encore.

Quelque chose dans cette guerre lui échappait et comportait une part de mystère. Nombreux sont les généraux qui lui firent échouer. Est-ce à dire qu'ils n'étaient pas sûrs de remporter la partie? Ils l'étaient. Pour Israël, ce n'était pas une question d'honneur ou d'humiliation, mais de vie ou de mort. La victoire, Israël en avait besoin pour survivre. Mais les qualités militaires ou humaines de ses combattants, la bravoure et l'abnégation dont ils avaient fait preuve, ne suffirent pas à expliquer cette

Nouvelle Publication de Me Jacques Brossard

LA COUR SUPREME ET LA CONSTITUTION

Le forum constitutionnel au Canada

Les Presses de l'Université de Montréal publient un nouvel ouvrage du professeur Jacques Brossard: **La Cour Suprême et la Constitution. Le forum constitutionnel au Canada.** C'est le troisième d'une importante série en droit constitutionnelle et il fait suite à **l'Immigration. Les droits et pouvoirs du Canada et du Québec** du même auteur, ainsi qu'aux **Pouvoirs extérieurs du Québec** par Jacques Brossard, André Patry et Elisabeth Weiser. Ces travaux sont rédigés sous les auspices de l'Institut de recherche en droit public de l'Université de Montréal et ils ont été originellement commandités par le Comité parlementaire de la Constitution, formé en Juin 1963 par l'Assemblée législative du Québec.

Dans son travail sur "Le forum constitutionnel au Canada", Jacques Brossard nous rappelle que l'interprétation judiciaire de la Constitution canadienne fait partie intégrante de celle-ci et qu'elle peut donc influencer considérablement l'évolu-

tion du fédéralisme canadien. Après une étude substantielle du droit canadien et de celui d'une vingtaine d'autres Etats en ce qui a trait à l'interprétation des constitutions, l'auteur conclut qu'aucun forum constitutionnel au monde ne viole autant les principes du fédéralisme que le forum canadien. Passant en revue la jurisprudence du Canada en cette matière, il constate d'ailleurs que celle de la Cour suprême fédérale favorise de plus en plus la centralisation des pouvoirs. Bien que, depuis cent ans, plusieurs porte-parole du Québec aient maintes fois réclamé la réforme du forum constitutionnel canadien, il appert que les seules modifications effectuées n'ont fait que consolider la centralisation du système.

Conformément au mandat du Comité parlementaire québécois de la Constitution, les objectifs de l'étude étaient d'examiner les aspects juridiques des relations entre le Québec et le gouvernement central, de juger des effets de celles-ci sur les droits du Québec, et de suggérer les instruments et les moyens juridiques devant former le régime constitutionnel nécessaire à l'épanouissement de la nation canadienne-française. L'auteur groupe donc ses conclusions selon les options suivantes: le régime fédéral actuel, le statut

(Lire la suite en page 6)

Programme d'études juives

Le Service d'éducation permanente de l'Université de Montréal a inauguré cette année un **programme d'études juives** appelé à prendre de l'ampleur dans un avenir prochain. Dans tous les pays du monde, l'importance de ces études n'est plus à démontrer. L'Université de Montréal entend apporter par ces cours une contribution à l'approfondissement d'une tradition et d'une culture situées aux sources de notre civilisation.

On peut s'inscrire dès maintenant et jusqu'au 17 janvier pour la série du trimestre hiver-printemps qui comprend deux cours:

Histoire des Juifs dans le monde, de la destruction du Temple à l'époque contemporaine

le mercredi — de 19 h 30 à 22 heures, du 29 janvier au 16 avril

et Ethique du judaïsme

le jeudi — de 19 h 30 à 22 heures du 30 janvier au 17 avril

Ces cours sont donnés par M. le Prof. Dr. Rabbin David Feuerwerker, spécialiste de l'histoire des Juifs.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des dépliant, on peut s'adresser à l'Université de Montréal — Service d'éducation permanente — 3333 Chemin de la Reine Marie — 6e étage — C.P. 6128 — Téléphone: 343-6090.

Elie Wiesel
Editions du Seuil
27, rue Jacob, Paris 6ème.

"NOTRE MONDE"

Le Bulletin du Cercle Juif de Langue Française est heureux d'annoncer, que le Bureau Central du Keren Hayesod à Jérusalem vient de fonder son bulletin "Notre Monde" de nouvelles périodiques, qui contiendra un résumé des événements les plus importants en Israël et dans les 54 autres pays du monde où le Keren Hayesod est représenté.

De son No 1 Vol. 1 des mois de Novembre-Décembre 1968, nous puisons les extraits suivants que nos lecteurs liront certainement avec l'intérêt:

"LES VILLAGES DE LA VAL-LEE DE BEIT SHE'AN ORGANISENT LEUR DEFENSE AU PRIX DE 33,7 MILLIONS DE L.I. POUR L'ANNEE EN COURS"

Une somme totale de 33,7 millions de L.I. a été allouée par le gouvernement israélien, cette année, pour l'exécution de mesures de défense et de sécurité exceptionnelles dans 37 villages des vallées du Jourdain et de Beit She'an. Cet argent est destiné en premier lieu à la construction d'abris souterrains et de routes frontalières, au remplacement de toits en tuiles par des toits en ciment armé, à l'acquisition d'équipement de communication, à la construction de pallissades et de tranchées et à la prise d'autres mesures de sécurité.

La somme indiquée concerne les dépenses pour la période allant de la Guerre de Six Jours à la fin de l'exercice en cours, le 31 mars prochain.

Publication . . .

(Suite de la page 5)

particulier, les Etats associés ou l'indépendance. Il préconise notamment la création de cours ou de chambres constitutionnelles spécialisées, formées de juges réguliers ou de juges ad hoc spécialisés en droit public, ou du moins la nomination d'experts en la matière auprès des tribunaux chargés d'interpréter la Constitution; la réforme du mode de recrutement et de nomination des juges permettant la participation des Etats membres, du corps professionnel et des citoyens; et le transfert d'une compétence de dernier ressort à la Cour d'appel (ou Cour suprême) du Québec quant à l'interprétation de la Constitution du Québec.

Né à Montréal en 1933, Jacques Brossard est licencié en droit de l'Université de Montréal; admis au Barreau du Québec en 1956, il poursuit durant un an des études politiques à l'Université d'Oxford. De 1957 à 1964, il fait partie du Ministère canadien des Affaires extérieures et de son corps diplomatique et consulaire. En 1964, il se joint à l'Institut de recherche en droit public de l'Université de Montréal, où il devient professeur agrégé, et, en 1965, secrétaire de son comité de direction.

Ces informations ont été données récemment par le Dr. Israël Goldstein, Président du Keren Hayesod, au cours d'une visite organisée des villages de frontière de Beit She'an à l'intention de la presse. Le Dr. Goldstein précisa que le gouvernement supporte virtuellement tous les frais causés par les mesures de sécurité, mais la moitié des frais d'équipement des abris, soit une somme d'un million de L.I., est à la charge des villages. L'Agence juive, qui reçoit une partie substantielle de ses fonds du Keren Hayesod, aidera plusieurs de ces villages de la vallée de Beit She'an, qui sont encore supportée par le Département agricole de l'Agence Juive.

Plus de 28.000 immigrants sont arrivés en Israël cette année, contre 14.000 au cours de la même période de l'année écoulée, annonce l'Agence Juive. La moitié de ces immigrants viennent des pays occidentaux.

L'immigration à partir des Etats-Unis et du Canada, d'Angleterre et de France, en fait, a déjà atteint les chiffres totaux de l'année dernière. On prévoit que le total annuel de chacun de ces pays sera également le double du total précédent.

Soixante-dix pour cent des nouveaux immigrants venus des Etats-Unis sont âgés de moins de 30 ans, et 14% de 30 à 44 ans. Du point de vue de l'âge, nous assistons à un renversement total de la situation, par rapport à l'année dernière.

Au cours de l'année dernière, 14.000 étudiants et jeunes sont venus en Israël pour des périodes de deux mois à un an et l'on espère pouvoir augmenter ce chiffre à 20.000 l'année prochaine.

Mille huit cents des 7.000 volontaires venus en Israël durant la Guerre de Six Jours, sont restés dans le pays. Quinze d'entre eux ont épousé des Israéliennes mais ce chiffre, on s'en doute, n'est pas final.

"NOUVELLES DES TERRITOIRES ADMINISTRES; ISRAEL DEPENSE 120 MILLIONS DE L.I. DANS LES TERRITOIRES ADMINISTRES"

Le Colonel Dan Hiram, coordinateur économique des territoires arabes administrés par Israël, a déclaré dans une interview que le budget israélien pour ces territoires est de 120 millions de L.I. par an. Il y a une population de 600.000 sur la Rive Occidentale du Jourdain et de 350.000 dans la bande de Gaza et le Sinai du Nord.

Cette dernière population compte 220.000 réfugiés enregistrés sur les listes de l'O.N.U. à Gaza, contre 110.000 réfugiés sur la Rive Occidentale. Ces chiffres constituent 50% du total des réfugiés enregistrés avant la guerre.

Le problème le plus difficile que pose cette population est l'orienta-

tion des réfugiés de Gaza vers des activités productives. Voici, selon le colonel Hiram, les principales conclusions relatives à l'administration de ces territoires:

L'économie arabe a été remise en marche, après l'arrêt dû aux hostilités.

La vie économique est pratiquement revenue à la normale, à l'exception d'un ou deux domaines. Les Arabes palestiniens sont convaincus, à présent, qu'il est possible de travailler avec les Israéliens.

Une portion de la population arabe est pour l'annexion des territoires à Israël, afin de jouir du standard de vie élevé de la population israélienne.

Le revenu israélien per capita est sept fois plus élevé que celui de la Rive Occidentale.

Le chômage a été réduit au niveau d'avant la guerre par des programmes de travaux publics.

APPRECIATIONS . . .

Le Bulletin du Cercle Juif de Langue Française a le plaisir de reproduire ci-bas un extrait d'une lettre d'appréciation adressée à sa Rédaction le 24 Octobre 1968 par M. le Premier Ministre du Québec, le T. Hon. J. J. Bertrand.

Celui-ci fait siens les sentiments et les réflexions exprimés par feu M. Daniel Johnson à la Communauté Juive du Québec et au Bulletin du Cercle Juif de Langue Française, reproduits dans notre Bulletin du mois d'Octobre 1968 sous le titre "Souvenirs et hommage".

"Il (feu le T. Hon. M. Daniel Johnson) était particulièrement attentif à toute initiative susceptible de favoriser la compréhension et l'amitié entre les divers éléments de la communauté québécoise. Dans cette optique, il avait rendu à votre Bulletin et aux autres publications du Congrès Juif Canadien un hommage très mérité, auquel je m'associe de tout coeur."

La Communauté Juive du Québec et le Bulletin du Cercle Juif de Langue Française apprécient hautement le geste du T. Hon. J. J. Bertrand.

—o—

D'autre part, chacun des membres du nouveau Comité du Cercle Juif reçut une lettre de félicitations datée du 1er Octobre 1968 de l'Honorable P. Laporte M.A.L. représentant de Comté de Chambly, ancien Ministre, leader de l'Opposition, rédigée en ces termes:

"Veuillez accepter mes plus sincères félicitations et mes meilleurs voeux de succès à l'occasion de votre nomination comme membre du Comité du Cercle Juif de Langue Française."

Très touchés, les membres du Comité du Cercle Juif de Langue Française remercient sincèrement l'Honorable P. Laporte.

Causerie de M. Jacques Lazarus

Le 28 Octobre 1968, à 8 heures du soir, le Cercle Juif de Langue Française, représenté par son Président, M. Ralph Lallouz assisté de sa charmante épouse, reçut dans les salons du Congrès Juif Canadien M. Jacques Lazarus, délégué de l'O.R.T. en Algérie — Président de l'ORT-ALGER — Directeur de l'Information du Congrès Juif Mondial à PARIS.

Il n'est point nécessaire de présenter à nouveau M. Jacques Lazarus, figure juive internationale bien connue.

Devant une assistance choisie et fortement impressionnée par la personnalité de M. Lazarus, celui-ci brossa un tableau aussi vivant que poignant de la vie juive en France aux temps de la Résistance et d'aujourd'hui.

Dans un langage vivant il relata les risques courus et les succès obtenus en cette époque tragique de 1940-45.

Il exposa avec force la renaissance et le renouveau de la jeunesse juive en France, qui s'affirme comme telle à la suite de la création de l'Etat d'Israël et de la victoire remportée durant l'été 1967.

Ces jeunes, anciens fils de déportés ou de martyrs des nazis, arborent fièrement l'Etoile de David comme une relique sur leur poitrine alors qu'elle était dans le temps un signe d'opprobre et de misère.

Le Cercle Juif de Langue Française remercie sincèrement M. Jacques Lazarus et regrette infiniment qu'il ne soit pas plus souvent parmi nous.

Etudiants . . .

(Suite de la page 4)

de conserver cette identité canadienne-française juive tant au sein de leur Université de Montréal, qu'au regard de la Fondation Hillel, ils désiraient garder une dénomination indépendante.

D'autre part, en ce faisant, ils sont appelés à devenir le lien naturel entre la Fondation Hillel et l'AGEUM de l'Université de Montréal, et créer ainsi une fraternité toujours plus grande entre les Universités.

Les représentants de l'Association des Etudiants Juifs de l'Université de Montréal, insistèrent sur les relations suivies qui doivent être établies et maintenues entre leur Association et la Fondation Hillel.

Ils exprimèrent le désir ardent de travailler au sein de la Communauté Juive, et pour elle, en maintenant aussi un esprit de corps étroit avec celle-ci.

Le Cercle Juif de Langue Française du Congrès Juif Canadien souhaite donc la bienvenue à cette nouvelle Association de jeunes dont les travaux seront toujours fructueux et utiles à la Communauté Juive en général au Québec.